

# LES APPELS D'OFFRES ET LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

## AVIS ADMINISTRATIFS



### AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

AMENAGEMENT DU SITE « PRADEAUX-GARE »

En application de l'article L. 103-2 et R. 103-1 du code de l'urbanisme et conformément à la délibération n°2025-03-10 du mardi 18 mars 2025, une concertation publique est organisée pour le projet d'aménagement du site « Pradeaux-Gare ».

Cette concertation, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre :

Du lundi 7 avril 2025 au mercredi 7 mai 2025

La concertation publique se déroulera ainsi : Exposition de panneaux de concertation à l'Hôtel de ville de Saint-Cyr-sur-Mer, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Mise en ligne des panneaux sur le site internet.

Mise à disposition d'un registre papier destiné à recevoir les avis et observations du public - au lieu aux horaires précisés ci-dessus.

Mise à disposition d'un registre électronique sous le courriel suivant : concertationpradeaux@saينتcyr-surmer.fr.

Organisation d'une réunion publique le mardi 22 avril 2025 à l'Espace Provence, 14 boulevard Jean-Jaurès.

Au terme de la concertation, une synthèse de l'ensemble des avis recueillis sera établie, afin de dresser un bilan de concertation qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

La réunion publique sera préalablement annoncée par voie de presse et d'affichage ainsi que sur le site internet de la ville.

Mairie d'Artignosc-sur-Verdon  
54, chemin des Planets, 83630 Artignosc-sur-Verdon - Var

### INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAINE

Par délibération n°2025.02.006, en date du lundi 3 février 2025, le maire d'Artignosc-sur-Verdon (Var) a instauré le droit de préemption urbain (DPU) en zones UA, UB, UC, UD, UTE et UT1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération et son plan joint sont affichés et consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le maire, Serge CONSTANS.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 mars 2025, le Préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de renouvellement de la concession de la plage de La Favière, sur la commune de Bormes-Les-Mimosas.

La plage naturelle de La Favière s'étend depuis le port jusqu'à la pointe des enrochements naturels au droit du camping du camp du Domaine. Au nord, elle est limitrophe à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, accordée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2014 pour une durée de 30 ans.

L'emprise totale de la concession de plage est de 31 260 m<sup>2</sup> et comprend :

- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de 27 105 m<sup>2</sup> et un linéaire de 703 m ;
- un épi rocheux et un plan d'eau pour une superficie de 4 155 m<sup>2</sup> ;
- La nouvelle concession entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026 et ce, pour une durée de 10 ans.

L'enquête publique se tiendra en mairie de Bormes-Les-Mimosas, 1, place Saint-François, 83230 Bormes-Les-Mimosas, siège de l'enquête, du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 17h00, soit 31 jours consécutifs. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert et tenu à sa disposition à la mairie de Bormes-Les-Mimosas, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les contributions pourront également être adressées au commissaire enquêteur jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 17h00, heure de clôture de l'enquête.

- par courrier postal au siège de l'enquête : Mairie de Bormes-Les-Mimosas, 1, Place Saint-François, 83 230 Bormes-Les-Mimosas.
- par voie dématérialisée :
- directement sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/> ;
- par courriel adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse mail dédiée à cette enquête publique : [enquete-publique-6105@registre-dematerialisee.fr](mailto:enquete-publique-6105@registre-dematerialisee.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/> ;

Monsieur Michel CHABAUD, désigné en qualité de Commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Bormes-Les-Mimosas :

Permanences	Mairie de Bormes-Les-Mimosas
lundi 31 mars 2025	9h00 – 12h00
jeudi 10 avril 2025	14h00 – 17h00
mardi 22 avril 2025	9h00 – 12h00
mercredi 30 avril 2025	14h00 – 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet : la commune de Bormes-Les-Mimosas - 1, place Saint-François, 83230 Bormes-Les-Mimosas. Le responsable du projet est Monsieur Cyril FRANÇHE, Directeur des Services Techniques Adjoint de la mairie de Bormes-Les-Mimosas - courriel : [c.franche@ville-bormes.fr](mailto:c.franche@ville-bormes.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier mis en ligne sur le site internet de l'Etat dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-CPPE>.

Pour Rappel, Les observations reçues par courriel seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse URL : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Bormes-Les-Mimosas, en préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, Service Mer et Littoral, Bureau Littoral O) et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6105/>.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder la concession de la plage naturelle de La Favière, sur la commune de Bormes-Les-Mimosas est le préfet du Var, par voie d'arrêté.



GINASSERVIS

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°37 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 le Maire de la commune de Ginasservis a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse à cet avis sont joints au dossier d'enquête. M. MILANDRI a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera du mardi 22 avril 2025 à 9h00 au vendredi 23 mai 2025 à 18h00.

Le projet de Modification du PLU a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2 AU du Pied de la Chèvre, afin d'y autoriser la création d'une zone d'activités intercommunale à dominante artisanale et un Centre d'Incendie et de Secours.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et sur le site [www.ginasservis.fr](http://www.ginasservis.fr).

Chacun pourra consigner ses observations et propositions du 22 avril 2025 à 9h00 au 23 mai 2025 à 18h00 sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus ; par courrier postal :

M. le commissaire enquêteur, Modification de droit commun n°1 du PLU, Mairie de Ginasservis, place du Docteur Richaud 83560 Ginasservis ;

Par mail : [epginasservis@gmail.com](mailto:epginasservis@gmail.com) et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie aux jours et horaires suivants :

Mardi 22 avril 2025 de 9h00 à 12h00 / Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 18h00 / Vendredi 23 mai 2025 de 16h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site [www.ginasservis.fr](http://www.ginasservis.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire par courrier : M. le Maire, Modification de droit commun n°1 du PLU, Mairie de Mairie de Ginasservis, place du Docteur Richaud 83560 Ginasservis ou par téléphone au 04.98.05.21.41.

## FORMALITÉS DIVERSES

### AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris, RCS de Paris, N°382.506.079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficie la SAS LA GESTION PACA sise 244 rue du Général de Gaulle 83480 Puget-sur-Argens, RCS N° 791.756.646, accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'accorder à la SAS LA GESTION PACA sa garantie financière pour les activités de gestion immobilière.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI VALDACC

Forme : SCI

Capital social : 117 100 €

Siège social : 625, chemin de Fabrègas, 83600 LA SEYNE-SUR-MER

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés - l'acquisition, la prise de bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens meubles et de tous autres biens meubles, et notamment l'acquisition des biens et droits immobiliers à La Seyne sur Mer (83500) « 200 avenue Pablo Neruda Aigue Marine B2 » lots numéros 71 et 184 - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la réflexion, la rénovation, la réhabilitation, d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés aux financements d'acquisition ou au paiement de décotes d'aménagement, de réfection ou autre affaire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui - et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Gérance : M. Raphaël VALDACC ciement 625, chemin de Fabrègas, 83600 LA SEYNE-SUR-MER

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de TOULON

## PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES

Scannez le QR Code

FACILITEZ VOUS LES FORMALITÉS !

var-matin 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

## AVIS D'APPELS



### AVIS DE CONCESSION RÉGIME ORDINAIRE

Exploitation de l'aire de carénage à Hyères

Autorité concédante : Commune d'Hyères.

Ports de plaisance d'Hyères - 12, avenue Joseph Clotis, 83410 Hyères Cedex - France - NUTS: FRL05 - SIRET: 21830069700562

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Adresse des documents de marché (DCE) - accès non restreint - et à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheClactionPCSLD=CSL\\_2024\\_S1oU4b7Tx](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheClactionPCSLD=CSL_2024_S1oU4b7Tx)

Objet : D01/24 - Contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'aire de carénage du port de l'Aiguade et la réalisation des travaux nécessaires à son fonctionnement.

Description : en vue de la réalisation de ses missions, le concessionnaire assure notamment :

- Le financement et la réalisation des ouvrages et équipements permettant la création des installations de l'aire de carénage aux normes environnementales (par le traitement des eaux de ruissellement avant le rejet en mer) ;
- La gestion et exploitation de l'aire de carénage une fois l'arrêté d'autorisation obtenu, compris l'activité de grutage ;
- La mise à disposition des moyens humains nécessaires au service ;
- Le financement et la réalisation des investissements permettant l'exploitation optimisée de l'aire de carénage dans des conditions de sécurité adaptées (du point de vue des usagers et de l'environnement) ;
- Le gros-entretien renouvellement et la maintenance des ouvrages et équipements de la concession.

Le concessionnaire assurera, à ses risques et périls, l'équilibre financier global de la concession de service public.

La valeur estimée de la concession et la méthode de calcul sont indiquées dans règlement de la consultation.

Conditions d'exécution :

La durée de la concession est fixée à [15 à 25 ans selon durée dûment justifiée par le candidat] à compter de sa date de prise d'effet.

Lieu principal d'exécution : ville d'Hyères.

Les conditions particulières d'exécution de la concession sont prévues au contrat.

Motifs d'exclusion et critères de sélection définis dans le DCE.

Conditions de présentation :

Les conditions de présentation des offres sont définies dans le DCE.

Date limite de réception des offres : 30/04/2025 à 12 heures.

COMMUNE DE LA LONDE-LES-MAURES

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. François DE CANSON - Maire  
Place du 11 novembre BP 62  
83250 LA LONDE-LES-MAURES  
Tél : 04 94 01 55 00  
mél : [marches-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marches-publics@lalondelesmaures.fr)  
web : <http://ville-lalondelesmaures.fr>  
SIRET 21830071300011

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : La présente consultation concerne des travaux de requalification du cinéma dans la commune de La Londe Les Maures

- Lot 04: Cloisons - Doublage - Faux plafonds -
- Lot 05: Revêtements de sols souples - Nettoyage -

relance suite à une déclaration sans suite pour les lots 4 et 5.

Référence acheteur : 25006

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 150 rue du forum Bâtiment 4  
83250 La Londe les Maures

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Lot 04: Cloisons - Doublage - Faux plafonds

Lieu d'exécution : Cinéma Le Forum 150 rue du Forum Bâtiment 4 83250 La Londe Les Maures

Lot N° 2 - Lot 05: Revêtements de sols et murs

Lieu d'exécution : Cinéma Le Forum 150 rue du Forum Bâtiment 4 83250 La Londe Les Maures

Conditions de participation

Formulaire DC1 : DC1

Formulaire DC2 : DC2

Assurance responsabilité professionnelle pour les risques :

Attestation d'assurance

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite obligatoire du site est prévue soit le mardi 8 avril 2025 à 14h00 soit le 15 avril 2025 à 14h00.

En cas d'indisponibilité, les candidats prendront contact auprès de M. FIORE Directeur des services techniques au 04.94.01.53.40 ou par mail [ctm@lalondelesmaures.fr](mailto:ctm@lalondelesmaures.fr)

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : service de la commande publique

Tél : 04 94 01 95 91

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Actif

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 24/04/25 à 11h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 01/04/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://bgsyofl.marches-publics.info>

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »